



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

Programme EVARS : lettre ouverte des AFC à la ministre de l'Éducation Nationale

Éducation – EVARS – Famille - Société

Contact presse :

Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 75009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Les Associations Familiales Catholiques demandent à la ministre de l'Éducation Nationale, Anne Genetet, de ne pas publier le programme EVARS prévu pour le 5 décembre prochain, et en expliquent les raisons dans une lettre ouverte (cf pièce jointe ou lire ci-dessous) publiée dans le Journal du Dimanche du 24 novembre.

Cette lettre sera ouverte, à la manière d'une pétition, aux signatures des Français qui s'opposent au programme, **mais aussi pour les alerter**. Elle est en ligne sur le site : <https://bit.ly/3OI204C>.

Lettre à la ministre de l'Éducation Nationale :

Madame la Ministre,

Le futur programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité, chargé de donner un cadre aux 3 séances annuelles de la maternelle à la terminale, s'il prend bien en compte l'éducation à l'intimité, la prévention des risques, en particulier via les écrans, et la lutte contre les abus et les discriminations n'est cependant pas acceptable pour les familles pour les quatre raisons suivantes :

- Les parents sont invisibilisés

Les enfants sont entraînés depuis la classe de maternelle à repérer les « adultes de confiance » de leur entourage, qu'ils soient professeurs, parents, éducateurs sportifs ou soignants. Les parents, pourtant premiers et principaux éducateurs de leurs enfants, ont une place relative qu'ils partagent avec ceux auxquels ils délèguent une part de leur autorité, lorsqu'ils interviennent auprès de leurs enfants. On indifférencie ainsi dans l'esprit des enfants la place particulière et l'autorité légitime de leurs parents. Les familles s'inquiètent de savoir si l'Etat, et en particulier l'Education nationale, reconnaît effectivement leur primauté éducative ou si chaque père ou mère n'est vu que comme un adulte maltraitant en puissance ?

De la même manière, les différents types de famille sont mises sur le même plan, des familles unies jusqu'aux situations d'enfants placés. Si le respect est dû à



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

tous, c'est ignorer le drame et les souffrances générés pour les enfants par les dysfonctionnements familiaux.

Enfin et surtout, le programme ne donne aucun rôle ni aucune reconnaissance aux pères et aux mères sur des sujets qui touchent pourtant à l'intimité des transmissions familiales. Les parents devraient être informés par avance de ce qui sera transmis à leurs enfants et avoir la liberté d'exprimer leurs réserves éventuelles.

Quelle est la légitimité de l'Etat pour contourner ainsi les parents ?

- Le genre est omniprésent

La lutte contre les « stéréotypes de genre et les assignations de rôle » est déployée de manière répétitive tout au long du cursus scolaire. Dès la maternelle, les exercices sur l'inversion de l'attribution des métiers selon le sexe ou la vigilance sur la mixité effective des jeux, des espaces et même des couleurs, rappellent les exercices qui avaient été mis en place pour les ABCD de l'égalité, il y a 11 ans, et qui avaient suscité le rejet des familles.

En CM1 (10 ans), on propose aux enfants « d'exploiter des articles de presse pour identifier les inégalités homme-femme dans la sphère professionnelle, politique, financière, familiale, et de rechercher les stéréotypes de genre qui en sont à l'origine ». En Première, il est question « d'identifier les normes qui influencent l'identité et les comportements ».

L'Education nationale s'est-elle arrogé le droit de rééduquer les familles à travers leurs enfants ?

- Le consentement, nécessaire mais très insuffisant

Le « consentement » apparaît comme la norme éthique indépassable dans les relations entre les personnes. Or, la pédocriminalité nous a amplement montré qu'il est possible de consentir à des situations objectivement néfastes, ce d'autant plus que la personne est jeune et vulnérable. Le consentement est à la fois nécessaire et très largement insuffisant. A quoi se réfère-t-il ? Quels sont les critères donnés à l'enfant, au jeune pour « consentir » ? Comment apprend-on à l'enfant, au jeune à poser des choix libres et responsables ? Dès le CE1, le programme inclut l'item « Savoir penser de façon critique » : quel est le sens de cette injonction sans contenu à l'âge de 7ans ? Elle est régulièrement réitérée. Ainsi en Quatrième (13-14 ans) : « Faire des choix responsables ».

La minorité est par définition cet âge, avant 18 ans, où l'enfant puis l'adolescent n'est pas encore capable de choix personnels entièrement responsables et doit



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

être protégé par les adultes. Si le consentement est nécessaire, il devrait être accompagné de points de repères éthiques, mais aussi juridiques, solides. A ne pas vouloir transmettre de normes, ce programme véhicule de nouvelles normes comportementales qui laissent les enfants et les jeunes sans boussole éthique.

- Les émotions, une référence indépassable

S'il est bon d'aider les enfants à comprendre et nommer leurs émotions, celles-ci ne peuvent servir de seul référentiel pour la prise de décision. Le programme se réfère aux émotions de manière itérative et insistante tout au long des cycles 1 à 3. Les émotions, à l'instar des informations fournies par les 5 sens, ne sont justement que des informations et doivent être passées au crible de l'intelligence pour juger de leur pertinence et de leur importance. Là encore, si cette formation aux émotions est nécessaire, elle ne suffit pas. Un abuseur peut savoir comment s'y prendre avec un enfant qui pourrait se sentir bien en sa présence (émotion positive) et « consentir » à des gestes d'abus. L'identification des émotions doit être complétée par une formation objective de l'intelligence et de la raison.

N'est-ce pas le rôle attendu de l'Ecole ?

Madame la Ministre, nous vous demandons, dans cette période où la démocratie est mise à mal et la société fracturée, de ne pas créer de points de crispation supplémentaires entre les familles et l'Ecole et de laisser les questions sociétales, qui relèvent de la liberté de conscience, en dehors des murs de l'Ecole. Nous vous demandons de ne pas publier ce programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».